

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

---

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1086

présenté par

M. Piron, M. Favennec et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 36 QUATER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vient ajouter de la complexité au paysage réglementaire concernant la trame verte et bleue. Il n'est pas pertinent de créer un nouveau zonage dans les documents d'urbanisme qui s'ajouterait à la multitude des zonages déjà existants.